

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
**B L A I N**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 03 septembre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 28 – REPRÉSENTÉ : 1

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme VAIRÉ Sandrine, M. LAFOND Frédéric, Mme DUBOURG Yolande, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mmes FAURY Marion et FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*),

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : M. LAFOND Frédéric et Mme TESSIER Martine

<b><u>OBJET</u></b> :	<b><i>Vente d'une licence IV à Monsieur Bruno FOUQUET</i></b>
-----------------------	---

N° 2020 / 09 / 16

*Par délibération du 23 juin 2011, la Commune de Blain a fait l'acquisition de la licence IV de l'ancien café de la Détente situé à La Chaussée, menacée alors de déchéance car aucun acquéreur ne s'était manifesté et afin de maintenir et conforter les commerces de proximité. L'acquisition s'était faite pour un montant de 5 000 € TTC.*

*Monsieur FOUQUET, représentant de la société dénommée PÔLD'AIR, société civile immobilière, dont le siège social est à BLAIN (44130), 2 rue Henri II de Rohan, propriétaire du camping du Canal à Blain, souhaite acquérir cette licence, pour développer des activités.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'acte de vente du camping en date du 24 juin 2020 ;*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

*Considérant l'absence d'exploitation de la licence par la Commune de Blain et le risque de voir s'appliquer une préemption ;*

*.../...*

*Le Conseil Municipal*

*APPROUVE la vente de la licence IV de la mairie à Monsieur Bruno, Roger, Alphonse FOUQUET, demeurant 2 Rue Henri II de Rohan, représentant la société dénommée PÔLD'AIR, société civile immobilière, propriétaire du camping du Canal à Blain, selon les conditions fixées ci-dessus, pour la somme de 5 000 € TTC ;*

*AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à venir ou tout document correspondant à cette transaction ;*

*DIT que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 15 septembre 2020,  
Le Maire,

